



# COMMISSION NATIONALE SÉCURITÉ

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR À METTRE SUR VOS BULLETINS D'INSCRIPTION

### MODIFICATION À APPORTER

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-dessous en rappel, la phrase qui doit apparaître sur les bulletins d'inscription ou carte de route de toute manifestation de la Fédération française de cyclotourisme, afin de couvrir les organisateurs en cas de non-respect d'un participant aux règlements fédéraux et de la randonnée.

**Ce bulletin d'inscription doit être signé par tous les "non licenciés" et les licenciés à la Fédération française de cyclotourisme ne présentant pas leur licence, cela ne concerne pas ceux qui s'inscrivent par le PSGI où la licence est automatiquement identifiée.**

La phrase à porter sur les bulletins :

***J'atteste sur l'honneur,***

- ✓ ***Avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or.***
- ✓ ***Être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi.***
- ✓ ***Avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.***

Les organisateurs ne seront pas tenus pour responsables si des participants ne respectent pas le Code de la route, ou s'ils utilisent des vélos non-conformes au Code la route, ainsi que des VAE non conformes ou débridés.

#### IMPORTANT :

**Ne pas oublier d'afficher les consignes de l'affiche A4 dans votre lieu d'organisation**

[Affiches sécurité FFVélo+VAE 2023.pdf](#)

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la Fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Je vous adresse, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Denis VITIEL

Président

Commission nationale Sécurité  
Fédération française de cyclotourisme